



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-345**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 7 juin 2022, le « *Règlement numéro 2022-345 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93 afin d'exiger certaines précisions relatives à l'implantation d'équipements de sécurité incendie* ».

Ce règlement modifie le *Règlement sur les permis et certificats numéro 2002-93* afin d'exiger certaines précisions relatives à l'implantation d'équipements de sécurité incendie lors d'une demande relative à l'aménagement et l'installation de réservoirs pour l'entreposage ou le transbordement de matières toxiques, combustibles ou explosives à des fins commerciales ou industrielles.

Le 11 août 2022, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 18^e jour du mois d'août de l'an 2022

Directeur général,
et greffier-trésorier,

Nabil Boughanmi